

## QUESTIONS À ...



### **Julien Senèze, directeur des finances de la Société du Grand Paris**

« En 2014, la SGP triple son budget ! »

#### **1 Le conseil de surveillance vient d'adopter le budget 2014 de la Société du Grand Paris. C'est un budget en forte hausse...**

En effet, le conseil de surveillance a adopté, à l'unanimité, le budget 2014 de la Société du Grand Paris pour un montant de 512,2 millions d'euros. C'est une augmentation de 367 millions par rapport à 2013 ce qui signifie qu'en 2014, la Société du Grand Paris triple son budget ! Comme André Santini qui préside le conseil l'a rappelé, c'est un budget ambitieux qui confirme la montée en charge dynamique de la Société du Grand Paris. Nous déroulons la feuille de route que le Premier ministre a décidée le 6 mars dernier et cela se traduit clairement au plan budgétaire.

#### **2 Comment ce budget s'organise-t-il ?**

Nous prévoyons 512,2 millions d'euros de dépenses : 295 millions d'euros pour la poursuite de la réalisation du Grand Paris Express, dont plus des deux tiers en investissement (maîtrise d'œuvre sur les tronçons passés en phase opérationnelle et acquisitions foncières) et près de 220 millions d'euros de subventions versées pour l'accélération de la réalisation du plan de mobilisation des transports en Île-de-France, conformément à la volonté exprimée le 6 mars par le Premier ministre. Les dépenses permettront bien entendu à la Société du Grand Paris de mettre en œuvre sa feuille de route : poursuivre la réalisation de la ligne 15 sud, organiser les concertations renforcées des 4 tronçons restants, lancer de nouvelles enquêtes publiques (ligne 16, ligne 17 sud, ligne 14 nord et sud), conduire les études d'avant-projets etc. En 2014, les acquisitions foncières représenteront plus de 104 millions d'euros. L'autre moitié des investissements sera consacrée aux études de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage dont 85,4 millions d'euros pour la seule ligne 15 sud.

#### **3 D'où proviennent vos ressources ?**

Ce sont les habitants et les entreprises d'Île-de-France qui financent le Grand Paris Express au moyen d'une fiscalité dédiée. Nous prévoyons 527 millions d'euros de recettes issues des ressources fiscales affectées : 60 millions d'euros au titre de l'imposition forfaitaire sur les matériels roulants du métro et du RER, 350 millions d'euros au titre de la taxe locale sur les bureaux et 117 millions d'euros au titre de la taxe spéciale d'équipement. En effet, conformément aux décisions du Gouvernement sur le Nouveau Grand Paris des transports, la Société du Grand Paris bénéficie de la pleine affectation du produit de ces taxes, dont une partie était auparavant reversée au budget général.